

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# Martin Maurel Haut Rendement 2020

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0012146413 ( Part I )

## Objectifs et politique d'investissement

De classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euros", l'OPCVM a pour objectif de gestion d'obtenir une performance annualisée de 3% nette de frais de gestion, pour une détention de l'origine au 30 juin 2020. Cet objectif n'est pas garanti et pourra ne pas être atteint en cas de défaut d'un émetteur ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un rendement supérieur à 3,5%. Compte tenu de son objectif de gestion, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur (absence d'indicateur de référence). L'OPCVM a une stratégie de portage consistant à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance ("buy and hold"). Jusqu'à 100% de l'actif peut être investi en obligations et autres titres de créances à taux fixe d'un encours supérieur à 150 millions d'euros dont 80% minimum en titres spéculatifs. Les titres retenus peuvent avoir une maturité comprise entre juin 2016 et juin 2024, soit plus ou moins quatre ans par rapport à l'échéance de l'OPCVM. Néanmoins, l'échéance moyenne du portefeuille est comprise entre janvier 2020 et décembre 2020 (échéance du fonds plus ou moins 6 mois). Il investit dans des titres libellés en euros émis par des sociétés du secteur privé ayant, pour au moins 90% d'entre elles, leur siège dans un pays de l'OCDE. Il peut être investi jusqu'à 20 % de son actif sur des titres spéculatifs de notation inférieure à "B-" mais supérieure ou égale à "CCC" chez Standard and Poor's ou équivalent, ou en notation interne à la société de gestion, ainsi qu'en obligations *callable* et *putable* dans la limite globale de 100% maximum de l'actif. L'OPCVM peut être investi jusqu'à 10% de son actif sur des titres spéculatifs non notés par une des trois principales agences de notation ou ne faisant pas l'objet d'une notation interne à la société de gestion. Si un titre en portefeuille n'est pas noté par une des trois principales agences de notation, la société de gestion peut établir une notation interne selon les estimations de l'équipe Gestion de Taux (fiche crédit de moins de 6 mois conservée en interne). Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses de crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation. En cas de cessions impératives (note officielle ou implicite inférieure à "CCC", dépassement du seuil de 20% maximum de "CCC", dépassement du seuil de 10% de titres non notés par une des trois principales agences de notation), le

gérant disposera d'un délai de 1 mois pour effectuer les opérations. Le gérant investit initialement sur trente à cinquante lignes sans contrainte de répartition sectorielle. Pendant la période de lancement du fonds (sans frais de souscription pendant 3 mois à compter de la première valeur liquidative), une large exposition au marché monétaire peut-être conservée. En dépit d'une stratégie "buy and hold", passive par nature, le gérant peut être amené à saisir des opportunités d'arbitrages sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Compte tenu de l'horizon de la gestion fixé au 30 juin 2020, la durée de vie du portefeuille et sa sensibilité\* diminuent progressivement. Ainsi, la sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 5,5 au maximum à sa création et 0 au minimum en juin 2020. Afin de gérer sa trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), il peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions de FIA de droit français, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture ou d'exposition du risque de taux, sans chercher de surexposition. A son échéance (le 30 juin 2020), l'OPCVM sera liquidé, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque vendredi à 11h30 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2020 (échéance de l'OPCVM).

Une période de commercialisation privilégiée de trois mois (souscription sans droits d'entrée) est appliquée à compter de la première valeur liquidative.

\* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés de taux high yield tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et 5,5.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée  | 3,5%  |
| Frais de sortie | 1,00% |

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Frais courants (en % de l'actif net) | 0,45% |
|--------------------------------------|-------|

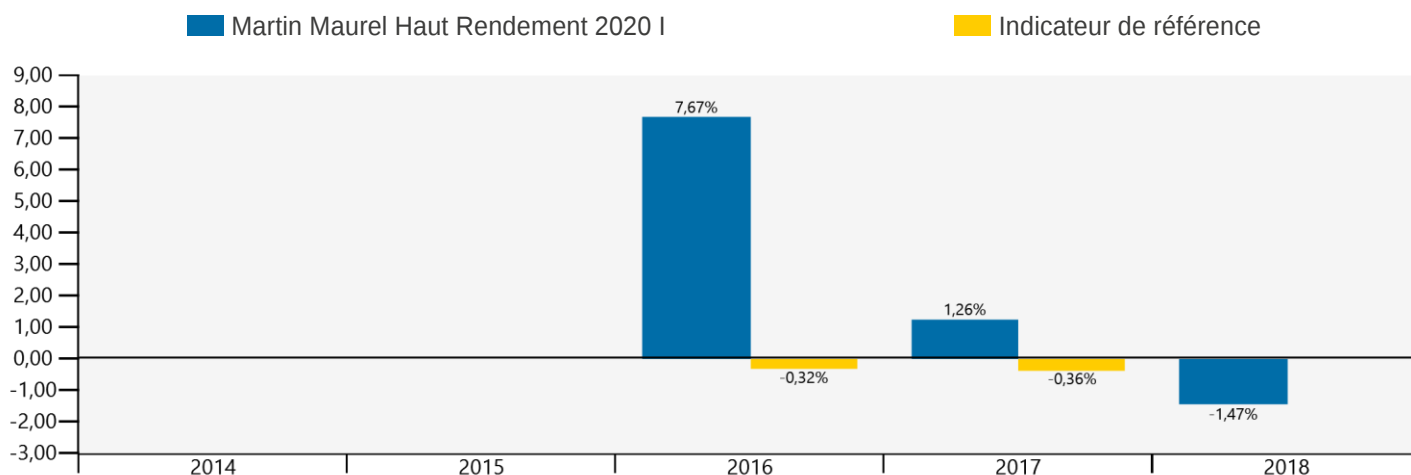
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Commission de surperformance | Néant |
|------------------------------|-------|

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2015.

La Part « I » a été créée le 13/03/2015.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com).

Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou

non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.am.eu.rothschildandco.com/fr](http://www.am.eu.rothschildandco.com/fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 mai 2019.